



Réforme de l'assiette des cotisations sociales Concrètement, qu'est-ce que cela change pour vous ?

Grâce au travail des actuaires de la caisse, voici un tableau décrivant l'impact réel sur vos cotisations en proportion de vos revenus.

Attention !

- **Les chiffres donnés sont une moyenne au sein des différentes tranches** (ex : dans la 3ème colonne, les chiffres correspondent à un revenu de 70 650 € = le milieu entre 47 100 et 94 200), donc sont à pondérer légèrement en fonction de votre situation.
- **Les revenus sont donnés directement en euros pour faciliter la lecture, mais les tranches sont calculées à partir du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS = 47 100 € en 2025) et vont donc évoluer légèrement en 2026.**

Un chiffre à bien connaître avant d'aller plus loin : le **Plafond Annuel de la Sécurité Social (PASS)**, qui est de **47 100 €** en 2025.

La CARCDSF a validé un scénario qui va amener plusieurs changements sur nos cotisations retraite dans le RC :

- le plancher de l'assiette de cotisations retraite diminuera de **0,85 à 0,65 PASS** (soit de 40 035 € à 30 621 €) : la cotisation forfaitaire sera due entièrement à des revenus plus faibles, et la cotisation proportionnelle débute également à des revenus plus faibles. Vous trouverez plus d'informations et d'explications dans la partie « pour aller plus loin ».
- le plafond de l'assiette restera à **5 PASS** (pas de cotisation retraite au-delà des 5 PASS)
- la cotisation proportionnelle passera de **10,80 % à 11,35 %** (augmentation des cotisations pour toutes les praticiennes et praticiens entre 0,65 et 5 PASS).

	Cotisations dues selon le revenu								
	Revenus entre 0 et 40 035 €	Revenus entre 40 035 et 47 100 €	Revenus entre 47 100 et 94 200 €	Revenus entre 94 200 et 141 300 €	Revenus entre 141 300 et 188 400 €	Revenus entre 188 400 et 235 500 €	Revenus entre 235 500 et 282 600 €	Revenus entre 282 600 et 329 700 €	Revenus supérieurs à 329 700 €
Écart de prélèvements sociaux après la réforme (négatif signifie moins de cotisations sociales)	- 166 €	- 587 €	- 850 €	- 961 €	- 4 353 €	- 2 713 €	- 2 392 €	- 1 519 €	- 646 €
Cotisations retraite dans le régime complémentaire (RC) avant réforme	1554 €	3 484 €	6 363 €	11 371 €	16 379 €	21 386 €	23 890 €	23 890 €	23 890 €
Cotisations RC après réforme	2 032 €	4 555 €	7 581 €	12 844 €	18 107 €	23 370 €	26 001 €	26 001 €	26 001 €
Cotisations supplémentaires RC	+ 478 €	+ 1 071 €	+ 1 218 €	+ 1 473 €	+ 1 728 €	+ 1 984 €	+ 2 111 €	+ 2 111 €	+ 2 111 €
Points supplémentaires dans le RC	+ 30,77 %	+ 30,76 %	+ 19,15 %	+ 12,96 %	+ 10,55 %	+ 9,27 %	+ 8,84 %	+ 8,84 %	+ 8,84 %
Effet net de l'augmentation des cotisations RC par rapport à la diminution des cotisations sociales	+ 312 €	+ 484 €	+ 368 €	+ 512 €	- 2 625 €	- 730 €	- 281 €	+ 592 €	+ 1 465 €
Effet net rapporté au revenu (= effort à fournir si positif ou gain obtenu si négatif)	+ 1,58 %	+ 1,13 %	+ 0,53 %	+ 0,44 %	- 1,62 %	- 0,35 %	- 0,11 %	+ 0,20 %	+ 0,42 %

Si on prend un regard global sur ce tableau :

- Personne n'est réellement perdant : une augmentation des cotisations au global assez limitée (maximum 1,58 %, même si très impactante pour les bas revenus), mais dans tous les cas, une augmentation des droits à la retraite assez significative (de 9 à 30 % pour tout le monde).
- L'augmentation des points acquis dans le RC diminue avec les revenus.
- En termes de cotisation supplémentaire « nette », les plus impactés seront les gros revenus.
- Les grands gagnants sont clairement les revenus entre 141 300 et 188 400 € : diminution au global très importante des cotisations, pour un gain de 10,5 % sur le RC à la retraite.
- Le plus gros effort portera sur les revenus les plus modestes, avec une augmentation au global des cotisations entre 312 et 484 €, mais le gain est de loin le plus important avec une augmentation de plus de 30 % des points acquis dans le RC.